CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## **PROCÈS-VERBAL**

# Séance régulière du conseil municipal

## Tenue le 11 septembre 2020

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 11 septembre 2020 à 19:00 au bureau municipal à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

M. Bruno Bussières Mme Lucie Guimond M. Gilles Dufour M. Marc-Henri Perron M. Rodrique Bélanger

Absent: M. Hugues Gaudreault

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-085**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

## **RÉSOLUTION 2020-09-086**

# ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03 JUILLET 2020

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 03 juillet 2020, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-087**

# ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 10 JUILLET 2020

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance spéciale du 10 juillet 2020, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-088**

# ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 05 AOÛT 2020

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance spéciale du 05 août 2020, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-089**

## **CALACS ENTRE ELLES**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu une demande d'aide financière provenant du CALACS Entre Elles;

**ATTENDU QUE** les fonds recueillis permettront d'acquérir des outils d'intervention afin de travailler la colère avec les femmes et adolescentes qui subissent des agressions sexuelles;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 100.00\$.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-090**

#### **CENTRAIDE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière a été demandée à la municipalité concernant l'organisme à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes recueillies permettront d'améliorer les conditions de vie des personnes démunie, à combattre l'exclusion des personnes marginalisées et à soutenir les communautés dans leur recherche de solutions durables;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 100.00\$.

## **RÉSOLUTION 2020-09-091**

# **COMPTES PAYÉS DE JUILLET ET AOÛT 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés du mois de juillet et août 2020, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 135 493.23\$;

# **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de juillet et août 2020, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 135 493.23\$.

# **COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2020**

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	43 488.91\$

# **SALAIRES PAYÉS DE JUILLET 2020**

Salaires	Montant
Total des salaires	11 068.06\$

## **COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2020**

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	72 027.50\$

## **SALAIRES PAYÉS D'AOÛT 2020**

Salaires	Montant
Total des salaires	8 908.76\$

## **RÉSOLUTION 2020-09-092**

# PRÉSENTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 AOÛT 2020

**ATTENDU QUE** selon l'article 176.4 du code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer lors d'une séance de conseil un état des revenus et des dépenses;

# **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les états financiers au 31 août 2020 soient présentés aux membres du conseil à titre informatif.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-093**

# **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** M. Marc-Henri Perron soit nommé maire suppléant du 12 septembre au 06 novembre 2020.

# **RÉSOLUTION 2020-09-094**

# **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –FERME DAYBOU**

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 juin 2011 le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement n°139-2011);

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution n° 2020-005 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 24 août 2020, recommandant d'accepter la dérogation mineure pour permettre au propriétaire de construire une étable et de construire une structure d'entreposage en béton armé, sous l'étable;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure

# **RÉSOLUTION 2020-09-095**

# PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE ROBERVAL (PPA-CE)

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés:

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay approuve les dépenses d'un montant de 24 251.97\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

# **RÉSOLUTION 2020-09-096**

#### **CONTRAT D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX 2020-2021**

**ATTENDU QUE** nos contrats des chemins municipaux arrivent à échéance, le 31 octobre 2020;

# **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay donne mandat à la directrice générale, de préparer le contrat pour le donner de gré à gré à l'entreprise Dufour & Frères, pour l'entretien d'hiver des chemins de la municipalité, sauf le rang 6, à partir de la 1<sup>e</sup> à la dernière neige, pour l'année 2020-2021;

**QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay donne mandat à la directrice générale, de préparer le contrat pour le donner de gré à gré à l'entreprise Déboisement R.R. pour l'entretien du chemin du rang 6, pour l'année 2020-2021.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-097**

#### **AVIS DE MOTION**

RÈGLEMENT N°193-2020 REGLEMENT NO 193-2020 MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMERO 136-2011 RELATIVEMENT A L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DEGATS D'EAU (CLAPETS DE NON RETOUR)

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** M. Marc-Henri Perron donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure le règlement portant le numéro 193-2020 modifiant le règlement de construction numéro 136-2011 relativement a l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau (clapets de non retour)

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par M. Marc-Henri Perron.

## **RÉSOLUTION 2020-09-098**

#### **ACHAT DE GRAVEL POUR RECHARGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal veulent acheter 3 000 tonnes de gravel MG-20 pour étendre dans la traverse (route allant au rang 5 et rang 6);

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé un prix à des entrepreneurs pour entreprendre les travaux cet automne;

# **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal décide de donner le contrat à l'entrepreneur Gaston Morin au coût de (55 000\$ + taxes);

QUE le début des travaux commence, lundi, le 14 septembre 2020.

## **RÉSOLUTION 2020-09-099**

# PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay autorise la présentation du projet de « Sentier pédestre au cœur du village » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air:

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** les membres du conseil désignent madame Karine Ouellet, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-100**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la présente séance soit levée à 19h25.

Michel Villeneuve

Maire

Karine Quellet

Directrice générale / secrétaire-trésorière

PROPOSÉ PAR	N <sup>O</sup> DE RÉSOLUTION
M. Rodrigue Bélanger	2020-09-085
Mme Lucie Guimond	2020-09-086
M. Gilles Dufour	2020-09-087
M. Marc-Henri Perron	2020-09-088
Mme Lucie Guimond	2020-09-089
M. Rodrigue Bélanger	2020-09-090
Mme Lucie Guimond	2020-09-091
M. Marc-Henri Perron	2020-09-092
M. Bruno Bussières	2020-09-093
M. Gilles Dufour	2020-09-094
M. Bruno Bussières	2020-09-095
M. Bruno Bussières	2020-09-096
M. Marc-Henri Perron	2020-09-097
M. Rodrigue Bélanger	2020-09-098
M. Marc-Henri Perron	2020-09-099
M. Marc-Henri Perron	2020-09-100